



Compte-rendu audio-conférence CHSCT du jeudi 21 janvier 2021

S'est tenue, ce jeudi 21 janvier, une audio-conférence en format CHSCT pour évoquer la situation sanitaire.

À la DRFIP, aucun nouveau cas n'a été communiqué durant cette dernière semaine.

Les organisations syndicales sont revenues sur les masques et les recommandations du HCSP (haut conseil de la santé publique) d'utiliser les masques de catégorie 1 (les masques de catégorie 2 sont moins filtrants vis-à-vis du variant anglais de la Covid-19).

La DRFIP indique que les masques distribués en tissus depuis le premier confinement sont de catégorie 1.

Solidaire Finances déplore que cette information destinée à rassurer les agents n'ait pas été portée à leur connaissance (notamment sur Ulysse) et a demandé une communication large sur le sujet.

Solidaires Finances a rappelé l'impact de cette crise sanitaire en matière de risques psycho-sociaux (stress, fatigue, anxiété, prise de risque inutile...)

Le couvre-feu fixé à 18H constitue une nouvelle contrainte pour les agents qui doivent parvenir à concilier vie professionnelle et vie privée.

Seuls les représentants Solidaires Finances ont demandé la banalisation de la journée de travail et la levée des plages horaires fixes afin de permettre aux agents d'intégrer les nouvelles contraintes liées à la mise en place d'un couvre-feu national destiné à limiter les interactions sociales.

La réponse de la DRFIP est catégorique : « il n'y aura pas de banalisation des horaires de travail ni de levée des plages horaires fixes. »

Devant l'insistance de Solidaires Finances, la DRFIP a rappelé qu'il est néanmoins possible pour les agents de badger sur la plage fixe afin de pouvoir utiliser les transports en commun, ou d'éviter les heures d'affluence. Ainsi des régularisations au cas par cas seraient effectuées.

La Direction reconnaît que des « loupés » ont pu survenir sur certains sites, notamment le site de Cambrai, où il a été demandé aux agents de quitter le site avant 18h. La DRFIP a fait un message aux chefs de service, rappelant que le couvre-feu ne change en rien les horaires de fermetures.

La DGFIP, qui se veut une Administration exemplaire ne met pas en œuvre tout ce qui pourrait faciliter le respect du couvre-feu par ses agents et choisit donc délibérément de les mettre en difficulté. La DGFIP ne respecte pas l'esprit de ce couvre-feu et fait de l'exception (attestation ou carte professionnelle) une règle pour bon nombre d'agents.

Quant à la DRFIP, elle estime que l'amplitude horaire est suffisante pour permettre aux agents de s'organiser. Quel manque total de lucidité !

Les agents de la DRFIP doivent s'organiser pour faire en sorte que leurs missions soient remplies et que le couvre-feu soit respecté! Les agents sont appelés à pratiquer « l'art du en même temps », à savoir remplir leurs missions et respecter le couvre-feu tout en conciliant leurs contraintes familiales, privées et en gérant la durée de leurs déplacements (en anticipant les embouteillages!).

Pour Solidaires Finances, il appartient à l'État employeur de permettre à ses agents de respecter les mesures qu'il met en place. Il est, tout aussi anormal de constater que tous les agents de la DGFIP ne bénéficient pas des mêmes latitudes!

Solidaires Finances a dénoncé l'hypocrisie dont fait preuve la DRFIP en balayant rapidement les problématiques que peuvent rencontrer les agents au quotidien. Si le couvre-feu a pour but de limiter les interactions sociales, il est naturel que l'administration des finances, comme n'importe quel employeur, mette ses agents en capacité de concilier vie professionnelle et vie privée.

Le télétravail est plus que jamais d'actualité. La DRFIP indique qu'il reste le mode de travail à privilégier, et incite les agents à télétravailler dans la quotité la plus importante (soit 5j/5). À titre d'information, les médecins de prévention présents ont indiqué que le télétravail réduit de 40 % les risques.

Pour Solidaires Finances, si le télétravail constitue une solution, il ne doit en aucun cas être subi. Solidaires Finances dénonce les difficultés nouvelles induites par celui-ci (comme l'isolement, la rupture du lien social et des échanges professionnels parfois difficiles, voire également la pression imposée dans l'exercice des missions exercées et pilotées à distance). La Direction, sur notre insistance et consciente de certaines difficultés, se déclare ouverte à l'examen de toute situation difficile.

Solidaires Finances est revenu sur la distanciation des 2m entre les bureaux. En effet, depuis peu, les recommandations nationales portent sur une distanciation de 2m et non 1m comme c'est le cas actuellement.

La DRFIP affirme que les 2m ne sont pas encore actés dans les protocoles sanitaires.

Lors de nos visites de site et dans nos nombreux échanges avec les agents, ces derniers nous ont fait part de leur souhait d'obtenir un plexiglas. Solidaires Finances a relayé ces demandes en instance et demandé que les agents qui le souhaitent en soient systématiquement dotés.

N'hésitez pas à contacter vos représentants Solidaires Finances pour vous accompagner dans toute démarche ou demande.